

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
13 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi treize septembre à dix-huit heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 07 septembre 2018 par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Isabelle BRIQUET donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
Mme Yvette AUBISSE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Jean-Claude CHANCONIE
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Absents :

M. Bruno GENEST, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Adhésion de Limoges Métropole au Pôle Environnement

Le bureau communautaire autorise l'adhésion de Limoges Métropole au Pôle Environnement.

Le montant de la cotisation pour 2018 s'élève à 800 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Conventions de partenariat entre les associations "Esprit Porcelaine" et Festival de
l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne

Limoges Métropole pourrait apporter son soutien financier à deux associations :

- « Esprit Porcelaine », collectif de créateurs dont l'ambition est d'être un vecteur de développement économique et artistique et d'exporter l'excellence de la filière céramique en France et à l'international,
- et au Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne, rendez-vous remarquable du département et du territoire de Limoges Métropole permettant un rayonnement étendu des intérêts environnementaux des productions locales et d'une alimentation responsable.

Le bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association « Esprit Porcelaine » et d'une subvention de 5 000 € à l'association Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Opération concédée à la Société d'Équipement du Limousin Parc d'Ester - Compte rendu
financier de l'année 2017

Conformément aux dispositions de la convention publique d'aménagement, la Société d'Équipement du Limousin soumet à l'examen du bureau communautaire, le compte rendu financier du Parc d'Ester.

Le bureau communautaire approuve ce compte rendu financier pour l'année 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Parc d'activités de la Grande Pièce - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la SCI activités courrier de proximité ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire accepte la candidature de la Société Civile Immobilière activités courrier de proximité pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le parc d'activités de la Grande Pièce à Limoges, d'une superficie de 20 950 m² environ et moyennant le prix de 18 € le m², soit la somme de 377 100 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers divers

Dans le cadre de la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) concernant les travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, il convient de rectifier le montant d'indemnisation de la SARL PULSION.

Le bureau communautaire arrête donc le montant de l'indemnisation complémentaire versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à la SARL PULSION à 2 569 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'Office du Tourisme Intercommunal et la
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole - Versement d'une subvention
complémentaire

L'Office de Tourisme Intercommunale (OTI) a sollicité auprès de Limoges Métropole, titulaire de la compétence « promotion du tourisme », une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 €, afin de valider la commande portant sur la réalisation du Guide Hachette 2019 « *Limoges et ses environs* ».

Le bureau communautaire approuve le versement de cette subvention complémentaire de 15 000 € à l'OTI et autorise le Président à signer l'avenant à la convention forfaitaire signée le 31 décembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Création d'une opération pour la réalisation de Fouilles archéologiques - Accord-cadre multi-attributaires

Pour une réactivité et une souplesse accrues dans la réalisation de prestations de fouilles archéologiques il paraît opportun d'envisager la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents avec une remise en concurrence, lors de la survenance du besoin, sous une forme simplifiée.

Cet accord-cadre, dévolu par voie de procédure adaptée, serait conclu avec 4 attributaires maximum sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel s'élevant à 1 000 000 € HT. Sa durée initiale serait fixée à un an, avec possibilité de reconduction par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.
La consultation ne serait pas décomposée en tranche ni en lot.

L'estimation établie par le service sur la base d'un chantier type et servant au jugement des offres s'élève à 135 000 € HT.

Le bureau communautaire décide de constituer l'opération de travaux relative à la « réalisation de fouilles archéologiques » et autorise le président à solliciter une aide financière du Fond National pour l'Archéologie Préventive (FNAP).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Assistance au contrôle d'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole -
Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert

Le marché concernant l'assistance au contrôle de l'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole expirant le 31 décembre 2018, le bureau communautaire autorise le lancement de la consultation pour un nouveau marché sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait lancé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, avec un minimum de 12 500 € HT par an et sans maximum dans la limite des crédits disponibles, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019 avec possibilité de reconduction de trois fois 1 an et sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation financière est de 140 000 € HT sur la durée totale du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Conventions de déversement des effluents en provenance des établissements "la Boîte à Papiers SAS" et "Legrand France" à Limoges aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges

Les conventions de déversement des effluents en provenance des différents sites de Limoges de la société « Legrand France » et en provenance de la société la Boîte à Papiers SAS, conclues respectivement en juillet 2013 et mars 2013 arrivant à leur terme, le bureau communautaire autorise le Président à signer les nouvelles conventions tripartites de déversement pour une durée de 5 ans avec ces deux industriels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Fourniture et livraison de réactifs chimiques pour la station de traitement des eaux résiduaires de Limoges - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché conclu avec la société PRODUITS CHIMIQUES MAZAL concernant la fourniture de réactifs chimiques pour les deux unités de désodorisation de la station d'épuration de Limoges arrivant à terme le 12 novembre prochain, le bureau communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation relative à la fourniture et la livraison de réactifs chimiques pour la station de traitement des eaux résiduaires de Limoges.

Ce marché serait lancé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents et serait dévolu par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

D'une durée initiale d'un an reconductible trois fois, avec des quantités annuelles minimum et maximum par réactif, son montant annuel est estimé à 30 000 € HT.

Les seuils annuels seraient les suivants :

	Quantités minimales annuelles	Quantités maximales annuelles
Acide sulfurique concentré à 96%	1 tonne	4 tonnes
Eau de Javel concentrée à 48° chlorométrique	10 tonnes	40 tonnes
Lessive de soude concentrée à 30,5%	20 tonnes	80 tonnes
Acide chlorhydrique concentré à 32-33%	1 tonne	4 tonnes

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
en 2019

Le bureau communautaire approuve l'adhésion à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne). Une cotisation serait à verser annuellement par les membres de cette association. Elle correspond pour Limoges Métropole à un montant de 36 000 euros par an environ.

Le bureau communautaire autorise le Président à solliciter cette adhésion auprès de l'EPTB Vienne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Participations financières à la réalisation de logements sociaux

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la communauté d'agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement

avec Limoges Habitat pour la réalisation de :

- 12 logements sociaux adaptés pour les gens du voyage situés au lieu-dit « Anglard » à Couzeix, pour un montant de 120 000 €,
- 5 logements en construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), opération « Le Hameau Lafayette » à Limoges, pour un montant de 14 000 €,

avec Dom'Aulim pour la réalisation de 27 logements sociaux collectifs, rue du Clos Adrien et rue de Nazareth à Limoges, pour un montant de 97 000 €,

avec SCALIS pour la réalisation de travaux de résidentialisation de logements sociaux situés sur les boulevards du Vigenal et des Lilas à Limoges, pour un montant de 71 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales
d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le bureau communautaire approuve la conclusion d'un partenariat entre la commune de Saint Just le Martel et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

De plus, la convention de partenariat signée avec la commune de Couzeix arrivant à échéance, le bureau communautaire approuve également le renouvellement de ce partenariat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018

Mise en place d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale pour l'habitat des gens du voyage -
Convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole, l'Etat et la Communauté de communes Porte Océane du
Limousin

Dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Vienne 2016-2021 et afin de mieux préciser les besoins sur les communes concernées et d'engager une dynamique de « logement adapté » sur l'ensemble du territoire départemental, l'État, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Communauté de communes Porte Océane du Limousin ont convenu de lancer une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

Cette MOUS prendra la forme d'une étude confiée à un prestataire spécialisé et devra émettre des préconisations techniques, juridiques et financières sur les structures d'accueil qui pourront être proposées sur notre territoire en fonction des projets identifiés.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en place d'une MOUS pour l'habitat des gens du voyage avec l'État et la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et confie au représentant l'État le rôle de coordonnateur du groupement.

Limoges Métropole, la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et l'État financeront conjointement cette étude jusqu'à concurrence de 50 % pour la Communauté d'Agglomération, 2,66 % pour la Communauté de communes et 47,34 % pour l'État (47,34 %), le montant estimatif du marché étant défini à 60 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Agrandissement et modernisation du centre de recyclage - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Limoges "Les Termes" - Propriété de Madame Marie Germaine Dufour au profit de Limoges Métropole

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agrandissement et de modernisation de son centre de recyclage, Limoges Métropole est dans l'obligation réglementaire de compléter son dispositif de récupération des eaux d'incendie et d'agrandir le bassin de récupération actuel ce qui suppose l'acquisition d'une emprise foncière supplémentaire.

Le bureau communautaire autorise l'acquisition d'une partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 2 300 m² environ, moyennant le prix unitaire de 1€/m² soit 2 300 €, située sur la commune de Limoges, lieudit « Les Termes », propriété de Madame Marie Germaine Dufour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Réalisation d'une station d'épuration - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à
Condat sur Vienne "Peyreleine" - Propriété de la commune de Condat sur Vienne

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole envisage le remplacement de la station d'épuration de Veyrinas de Condat-sur-Vienne sur la même parcelle, par un poste de pompage et un refoulement vers la station d'épuration de Peyreleine.

Le bureau communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle de terrain d'une surface de 1 344 m², située au lieudit « Peyreleine », sur la commune de Condat-sur-Vienne propriété de la commune.

De plus, cette parcelle étant traversée par une canalisation d'eau potable publique appartenant au syndicat mixte fermé d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre, le bureau communautaire autorise également au profit de ce syndicat, la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 82 m² environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire -
Commune de Condat sur Vienne, Propriété de Monsieur Si Ahmed

Afin d'implanter une nouvelle canalisation d'eaux pluviales, le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 292 m² environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Condat-sur-Vienne, appartenant à Monsieur Hamid Si Ahmed.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Prestations de maintenance, de formation et de paramétrage du logiciel AUTOCAD -
Convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole (coordonnateur) et la Ville de Limoges - Lancement de
l'accord-cadre

Le marché conclu en groupement de commande par convention entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges relative aux prestations de maintenance, de formation et de paramétrage du logiciel Autocad arrivant à échéance au 31 décembre 2018, le bureau communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes avec la ville de Limoges dont la communauté d'agglomération serait désignée coordonnateur.

Le lancement de la consultation se ferait sous forme d'Appel d'Offres Ouvert et la formule retenue serait celle d'un accord-cadre mono-attributaire avec exécution au fur et à mesure de l'émission des bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois un an, avec un montant annuel minimum de 20 000 € HT mais sans montant annuel maximum.

L'estimation globale annuelle s'élève à 38 000 euros H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 septembre 2018

Accord-Cadre afférent à la fourniture d'articles de plomberie et sanitaires - 4 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés de fournitures d'articles de plomberie et sanitaires arrivant à échéance en octobre 2018, le bureau communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert pour les seuls besoins de la communauté d'agglomération.

Ce marché sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, serait composé de 4 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois, sans montants annuels minimum et maximum :

- ✓ lot n° 1 : « articles de plomberie, sanitaire et accessoires » ; pour une estimation annuelle de 10 000 € HT,
- ✓ lot n° 2 : « tubes et raccords PVC et accessoires » ; pour une estimation annuelle de 20 000 € HT,
- ✓ lot n° 3 : « tubes et raccords de plomberie et accessoires » ; pour une estimation annuelle de 1 000 € HT,
- ✓ lot n° 4 : « articles de plomberie industrielle et accessoires » ; pour une estimation annuelle de 6 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE